



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musique

Question écrite n° 76872

Texte de la question

Mme Marie-Odile Bouillé appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation économique des scènes de musiques actuelles. Les SMAC participent à la diversité culturelle des territoires et constituent un formidable laboratoire d'innovation qui doit être encouragé. Elles se singularisent par leur modèle de gouvernance, leur soutien en faveur des artistes en développement et les jeunes talents, et leur insertion sur leurs territoires. En 2010 avait été fixé l'objectif de soutenir une SMAC par département à hauteur d'une valeur plancher de 75 000 euros. Dans ce contexte, la proposition d'une dotation nouvelle apportée au plan SMAC pour l'année 2015 à hauteur de 120 000 euros est jugée faible par les professionnels. Ils évaluent à près de 2 millions d'euros la dotation nécessaire pour atteindre les objectifs du plan SMAC. Elle souhaiterait connaître les mesures proposées par le Gouvernement pour promouvoir le plan SMAC afin de pérenniser les scènes de musiques actuelles sur l'ensemble du territoire.

Texte de la réponse

Le soutien au secteur des musiques actuelles fait l'objet d'un engagement ministériel depuis 2011 et s'est traduit de façon multiple, ne se résumant pas au seul « Plan SMAC ». Au total, 25,5 M€ sont consacrés par le ministère de la culture et de la communication au soutien en fonctionnement du secteur des musiques actuelles, tant dans le domaine du spectacle vivant que de la musique enregistrée. Depuis 2011, plus de 2 M€ auront été déployés au sein du réseau des SMAC, permettant ainsi de consolider la participation de l'État au fonctionnement de ces structures. L'État y consacre aujourd'hui près de 10 M€. Le ministère de la culture et de la communication a, par ailleurs, soutenu également la construction de nouveaux équipements entrés dans le label, tels Le Tetris au Havre, Paloma à Nîmes, ou encore La Cordonnerie à Romans et La Belle Électrique qui vient d'ouvrir à Grenoble pour un total de 4,08 M€. Par ailleurs, le ministère de la culture et de la communication soutient les fédérations nationales, les réseaux et dispositifs d'insertion des jeunes artistes, les équipes artistiques (3,5 M€), l'export de la musique française, les centres de ressources et les nombreux festivals sur le territoire national. L'ensemble est complété par l'action de régulation et de redistribution assurée par le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), établissement public, dont le plafond de perception de la taxe sur les spectacles a été relevé à 30 M€ en 2015, permettant un développement des activités grâce à la vitalité du secteur. Enfin, la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « Cafés cultures » a été signée et ce dispositif innovant permettra l'emploi direct d'artistes dans les cafés, premier échelon de leur diffusion, grâce aux moyens que l'État et les collectivités territoriales lui consacreront.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Odile Bouillé](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76872

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2015](#), page 2418

Réponse publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3593